



### PROMOTION D'UN PARLEMENT DE PROXIMITE

Six mois d'activités parlementaires suivies par la CNSC, Rapport présenté en conférence de Presse à Brother home le 04 Février 2014: *P4*

### FOCUS

Rôle et responsabilité des élus du peuple: *P3*

### DOSSIER

Elections locale et présidentielle: Qu'en est il?

*P5*



## Editorial

### La nouvelle touche de la rédaction

Chers lecteurs, chères lectrices, en cette nouvelle année 2014, nous avons bien voulu apporter un peu plus de professionnalisme et de contenu à ce document. L'intérêt que vous portez à notre bulletin, qui désormais est devenu le vôtre, nous va droit au cœur et nous oblige à faire mieux pour répondre à vos attentes.

Ces attentes seront bien comblées, nous l'espérons, à travers ces nouvelles rubriques que nous nous faisons le plaisir d'ajouter à celles déjà existantes. Ainsi à partir de ce numéro, il y aura un éditorial comme d'habitude, des colonnes réservées aux activités du réseau, un dossier sur des sujets d'intérêt national et une section pour l'éducation citoyenne.

Voilà donc, la nouvelle garniture de « Doumevi » qui paraîtra désormais une fois, tous les deux mois. Cependant, la densité de nos activités et de l'actualité peuvent donner lieu à des numéros spéciaux. Tous les numéros vous parviendront par les boîtes électroniques comme toujours, mais aussi, ils seront téléchargeables sur notre site internet [www.cnsctogo.org](http://www.cnsctogo.org), dans la rubrique espace media.

En somme, ce sont les changements significatifs que nous apportons à ce bulletin pour faire en sorte que, toutes les thématiques sur lesquelles, nous travaillons notamment, la Démocratie, la Gouvernance et la citoyenneté soient bien couvertes. Cette touche, nous osons croire, apportera plus d'engouements et d'intérêts à votre lecture.

**Bonne lecture.**

Serge ZOHOU

## Sommaire

*Bulletin N° 006 Janvier -Février 2014*

**EDITORIAL.....02**

Par Serge ZOHOU

**FOCUS.....03**

•Rôle et responsabilité des élus du peuples

**ACTIVITES.....04**

Promotion d'un parlement  
De proximité: Publication du rapport de suivi de l'activité parlementaire

**DOSSIER.....05**

Elections locales et Présidentielles  
Qu'en est il?

### DOUMEVI

Concertation Nationale de la Société Civile  
697 Avenue pya, pavé Djidjolé face à favonet  
BP 81 527. Lomé, Tél 22 25 5556/ 90 81 28 15  
E mail: [cnsctogo@yahoo.fr](mailto:cnsctogo@yahoo.fr) Web: [www.cnsctogo.org](http://www.cnsctogo.org)

Directeur de publication: AMEGAKPO Komivi Sémeko  
Directeur de rédaction ZOHOU Koffi Serge

Comité de rédaction

GBLODZRO Kossivi  
AGBODAN Philippe  
GOZA Alice

# LES ELUS DU PEUPLE : Quels Rôle et responsabilité ?

« On ne les voit jamais, si ce n'est pendant les périodes électorales... », « moi je ne vais plus voter, ils nous ont promis beaucoup de choses, mais ils n'ont rien fait », « C'est les week-end seulement qu'on les voit passer dans leur grosses voitures ». Ce sont en substance, les griefs qu'ont nourri les populations contre les élus du peuple au cours de ces deux dernières législatures. Loin d'avoir été de simples paroles prononcées en l'air, beaucoup de nos concitoyens se sont exécutés en décidant tout simplement de rester chez eux lors du scrutin du 25 juillet dernier, le taux d'abstention de 32,33% relevé, en est la preuve.

Comment est on arrivé à cette situation ? Les partis politiques, en investissant les candidats dans les différentes circonscriptions électorales n'ont pas défini un cadre dans lequel devrait s'inscrire le discours électoral. Les candidats sont donc allés tenir des discours démagogiques auprès des populations qui étaient aux antipodes du rôle qu'ils doivent exercer une fois élu. Ces promesses chimériques ont entretenu beaucoup d'illusions dans les esprits des populations, qui considèrent désormais les députés comme des messies qui détiennent la clé de leurs difficultés.

Beaucoup ont très vite déchanté car ils se sont rendu compte qu'on les a bercé d'illusions et que leur quotidien ne sera pas forcément plus meilleur qu'avant. La méconnaissance des fonctions du député par nos frères et sœurs a été exploitée par certains candidats, qui leur ont fait miroiter des conditions de vie meilleurs, pour se frayer un chemin vers le palais des congrès. Quel est réellement le rôle et la responsabilité d'un député élu ?

Parmi les responsabilités qui lui sont dévolues, note le vote de la loi et le

contrôle de l'action gouvernementale.

## LE VOTE DE LA LOI

Le vote de la loi est le premier rôle régalien du député; le député peut prendre l'initiative des textes de lois, on parle dans ce cas d'une « **proposition de loi** ». Il doit veiller à ce que les lois votées répondent aux aspirations du peuple et servent son intérêt. Des textes de lois peuvent être proposés par le gouvernement « **projet de loi** », dans ce cas, le député étudie la loi, demande au gouvernement de faire des amendements au besoin avant de le voter. Obligation est faite au député une fois la loi votée et promulguée, de pouvoir l'expliquer aux populations pour leur faire comprendre le bien fondé de ces lois et les changements positives qu'elles peuvent apporter. Dans la mesure où la loi exige des changements de comportements ou de mentalité de la part des citoyens, il sensibilise ces compatriotes à se conformer aux dispositions des textes pour ne pas tomber sous le coup de la loi.

## LE CONTRÔLE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

L'application des lois votées par le député incombe au gouvernement. Pour cela, le député doit avoir un regard sur les actions que mènent le gouvernement notamment dans la mise en œuvre des politiques publiques. Il surveille l'utilisation des ressources publiques dans le cadre de la réalisation des politiques publiques. Il a le pouvoir d'interpeller le chef du gouvernement ou un membre du gouvernement sur des questions relatives à la gestion de son département ou sur les actions relevant de la compétence de son ministère. On parle donc, du contrôle parlementaire de l'action gouvernementale.

## LES COMMISSIONS D'ENQUÊTES PARLEMENTAIRES

Au-delà, du contrôle de l'action gouvernementale, le député peut initier une commission d'enquête sur les sujets brûlants de l'actualité ou de la vie publique.

Cette commission peut être formée pour écouter une autorité publique, pour enquêter sur un sujet politique, économique ou social. Il peut y avoir également des missions d'informations sur des sujets d'ordres publiques et relevant de la compétence du député.

## LES ACTIONS DE PLAIDOYER ET DE LOBBYING

Pour le député, le développement de sa communauté doit être sa préoccupation majeure. Ainsi, pour y arriver, il doit disposer d'un carnet d'adresse assez fournis et maîtriser le budget d'investissement des domaines prioritaires de l'Etat. Il peut mener des actions de plaidoyer auprès du gouvernement et des autorités publiques pour satisfaire les besoins prioritaires des populations en termes d'infrastructures sociales notamment les bâtiments scolaires, les centres de santé, l'électricité, l'adduction d'eau et les équipements sociaux collectifs.

Le député peut mener des actions sociales à travers des dons et autres; ces actions ne rentrent pas dans sa fonction régaliennne et doivent être considérées comme une contribution citoyenne pour le bien être des populations. Elles ne doivent pas, non plus avoir des colorations politiques.

### PROMOTION D'UN PARLEMENT DE PROXIMITE: Un rapport de suivi de l'activité parlementaire publié

Le « Livre blanc », « le Livre bleu »! beaucoup pourraient se demander si les togolais sont devenus friands des couleurs. Il n'en est rien, l'un et l'autre n'ont rien en commun, juste une coïncidence. Si, le premier n'est encore qu'à l'étape de projet et à mettre au crédit du gouvernement, le second, est une réalité concrète à l'actif de

Bien plus, les dons de vivres, de matériels roulants et autres ont totalement éclipsé les obligations des parlementaires qui sont entre autres l'explication aux populations les actions qui sont menées au parlement, les lois qui sont votées et au besoin, attirer l'attention des différents départements ministériels sur les besoins prioritaires des communautés.



*Table d'honneur à la conférence de presse*

la société civile depuis, ce 04 Février 2014. C'est donc sous le regard à la fois admiratif et étonnant d'un parterre de Journalistes, de parlementaires, autorités traditionnelles, partenaires au développement, partis politiques, que la Concertation Nationale de la Société Civile, CNSC Togo a publié à Brother home, le livre bleu, ce document inédit. Six mois de suivi de l'activité du parlement togolais décrypté sur une vingtaine de pages bleues, présenté au public.

Le rapport a relevé dans quatre domaines, notamment la santé, l'éducation, les droits de l'homme et l'environnement qui constituent des priorités pour le gouvernement, la prestation des parlementaires et groupes parlementaires sur le vote de loi, le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale, la communication autour de l'activité parlementaire et le dialogue avec les citoyens.

Les résultats sont très mitigés, en dehors des deux actes majeurs, la loi des finances 2014 et l'interpellation du Ministre de l'Éducation. La communication ou couverture médiatique des activités, se résument aux mains levées des députés pour le vote ou non d'une loi, note le rapport. Sur le plan du dialogue avec les populations, les rencontres initiées par les députés dans leurs circonscriptions ont plutôt eu l'allure d'

Cette situation souligne le rapport, crée l'amalgame dans



*Le livre bleu de l'activité parlementaire*

l'esprit des populations qui confondent les députés aux humanitaires, de qui, ils attendent la résolution de tous leurs problèmes sociaux.

Le rapport n'a pas manqué de relever les difficultés rencontrées dans la mise œuvre du suivi; ces difficultés sont essentiellement d'ordres administratives et se situent tant au niveau du bureau du parlement qu'au niveau des partis politiques présents à l'hémicycle. Les multiples correspondances adressées au bureau de l'Assemblée pour une rencontre en vue de définir un cadre de collaboration sont restées lettres mortes pour cause d'indisponibilité; quant aux partis politiques, seule la coalition Arc en ciel a pu rencontrer la CNSC.

Au vu de ce constat, des recommandations ont été formulées à l'endroit des autorités parlementaires pour la prise des mesures idoines, en vue d'assurer la couverture médiatique des débats parlementaires, des partis politiques de s'organiser pour la création de la maison du député dans chaque région, histoire de permettre aux députés de s'affranchir un tant soit peu de leur parti, d'être plus dans la peau des élus du peuple et ainsi promouvoir un parlement de proximité.

## ELECTIONS LOCALE ET PRESIDENTIELLE : QU'EN EST IL ?

*Vers une probable organisation des élections locales en 2014 au Togo*

Il existe aujourd'hui au Togo des collectivités territoriales "décentralisées" et des lois organiques votées relatives à la décentralisation et aux collectivités locales, mais le processus de décentralisation au Togo peine à démarrer. Les der-

nières élections locales remontent à 1987 sous le régime de la dictature. Depuis 1989 à ce jour, la gestion des communes en exercice est confiée aux délégations spéciales nommées par le chef de l'Etat, pour jouer le rôle de maires ou de conseillers municipaux, en principe pour une durée ne devant pas excéder six mois, selon les textes de leur nomination, mais la loi 2007-011 du 11 mars, en ses articles 229 et 375, a créé une situation où ces maires et conseillers délégués sont en place depuis 25 ans, et pourraient y rester encore pour une durée indéterminée tant que des élections locales ne sont pas organisées. Ces délégations spéciales souffrent d'une part de défaut de légitimité, les populations ne se reconnaissant généralement pas en elles, d'autre part l'article 229 de la loi 2007-011 limite leurs pouvoirs à la « **gestion courante** ». Cela les place dans une situation :

- + d'incapacité juridique à assumer pleinement leur responsabilité pour satisfaire les besoins des populations du territoire de leur ressort ;
- + d'incapacité technique dans la gestion et la conduite des politiques et actions locales faute de ressources humaines qualifiées et de plan de développement à long terme ;
- + de faible capacité de mobilisation de ressources financières ;
- + d'absence d'obligation de reddition de compte envers les administrés.

Depuis décembre 2013, le Gouvernement, par le biais du Ministère en charge de la Décentralisation, avait entamé des consultations multi-acteurs afin de définir une feuille de route pour l'organisation des locales et l'accompagnement de la société civile et de la classe politique au processus de décentralisation.

La loi des finances, exercice 2014, prévoit le financement des opérations électorales à concurrence de 11 milliard de F CFA. Est-ce pour les élections locales en 2014 ? En tout c'est le grand souhait des citoyens togolais

*L'Agenda Républicain de la Présidentielle de 2015 doit être respecté par tous*

Les avancées constatées ces derniers jours en termes de pratiques démocratiques à travers les échanges de courriers et l'audience accordée par le Président de la République au Président de l'ANC et les différentes rencontres entre le Premier ministre et la classe politique courant mars 2014 augurent la relance du dialogue politique.

Cependant, à l'instar des précédents dialogues infructueux, les aspirations des citoyens risquent de ne pas être suffisamment prises en compte si la société civile ne se mobilise pas pour apporter des propositions citoyennes alternatives à la crise politique. Le protocole de la CEDEAO relatif à la Démocratie, la Gouvernance et les Elections prohibe toute modification du cadre juridique des élections dans les six (6) mois précédant le scrutin sans un large consensus de l'ensemble de la classe politique et de l'opinion nationale. Il est constant que seule l'élection présidentielle cristallise la tension politique et crée les conflits et contestations politiques au Togo. Selon l'article 59 alinéa 2 de la Constitution, le Président de la République reste en fonction jusqu'à la prise de fonction effective de son successeur. Il faut éviter toute instabilité politique à du climat politique ayant entouré les dernières législatives repoussées de dix (10) mois pour défaut de consensus.

C'est pourquoi la société civile doit se mobiliser pour engager les acteurs politiques dans la définition des conditions optimales pour résoudre durablement la crise qui mine l'organisation des élections dans le pays depuis de longues années .

*Paul AMEGAKPO*